**ECOLE MATERNELLE et ELEMENTAIRE**

**- Parent d’enfant de la classe où un élève est cas confirmé**

**MESSAGE NOMINATIF REPRESENTANTS LEGAUX + NOM DE L’ENFANT**

**Objet : Survenue d’un cas confirmé au sein de l’école de votre enfant**

Madame, Monsieur,

L’école fréquentée par votre enfant (voir nom ci-dessus) fait l’objet de mesures spécifiques du fait de la survenue d’un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19.

En raison de la survenue d’un cas confirmé parmi les élèves de la classe de votre enfant, vous avez, en tant que responsable légal, un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion de la Covid-19 et permettre aux enfants d’avoir une scolarité plus régulière tout en brisant le plus rapidement possible les chaines de contamination aussi :

Il est nécessaire de respecter ces nouvelles consignes sanitaires

* Il est nécessaire de réaliser le plus rapidement possible un test de dépistage de Covid-19 (RT-PCR, RT LAMP ou test antigénique nasopharyngé) puis d’un second test au septième jour (et également en cas de survenue de symptômes). **La classe est ouverte pour tous les élèves présentant un résultat de test négatif** et en l’absence de symptômes[[1]](#footnote-1).
* Les élèves non testés poursuivent leurs apprentissages à la maison pendant 7 jours.

Si toutefois, votre enfant a contracté la COVID-19 au cours des deux derniers mois, il n’a pas besoin de test et il ne peut poursuivre un enseignement en présentiel. Nous vous remercions de renseigner l’attestation sur l’honneur ci jointe notifiant que votre enfant a eu la COVID il y a moins de 2 mois et la rendre à l’école.

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre, vous pouvez appeler la plateforme de l’Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d’un appel).

Si l’état de santé de votre enfant évolue, nous vous invitons à contacter sans attendre votre médecin traitant ou un médecin de ville. Si vous n’arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge, vous pouvez contacter l’Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d’un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

Cordialement,

1. Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19. [↑](#footnote-ref-1)